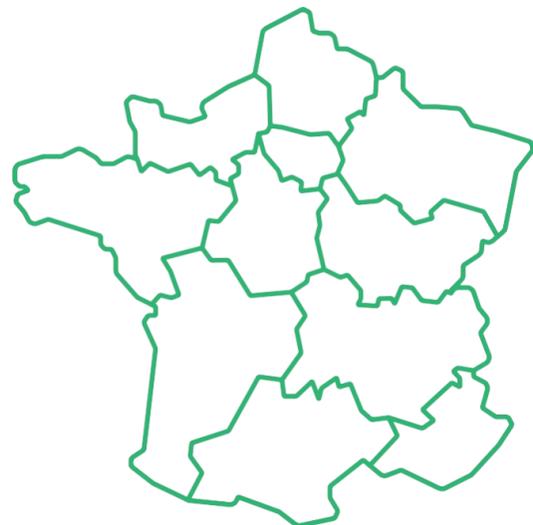


2ème mardi de l'énergie - Efficacité énergétique au service de votre Mix pour votre site, comment faire ?

ATEE CVL - Les Mardi de l'énergie

24 juin 2025





- **2 400 adhérents**
- **11 délégations régionales** : un réseau de professionnels de l'énergie mobilisé au service de ses adhérents (*industriels et collectivités*) pour les informer des actualités du secteur et favoriser les échanges entre acteurs locaux (+ de 100 événements par an).
- **7 domaines d'expertise répartis en 2 pôles :**



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Département **Maîtrise de l'Énergie** qui anime une **Communauté des Référents Energie**
- Club **C2E** (Certificats d'Économies d'Énergie)
- Club **Cogénération**
- 4 programmes nationaux :
OSCAR – FEEBAT (*bâtiment*) –
PACTE INDUSTRIE : PROREFEI – PRO-SME



ENERGIES RENOUVELABLES

- Club **Biogaz**
- Club **Stockage d'Énergies**
- Club **Power-to-gas**
- Club **Pyrogazéification**



- **Energie Plus** : la revue de la maîtrise de l'énergie

Programme 2025

2025

1^{er} Mardi - Webinaire

Efficacité énergétique au service de votre Mix pour votre site, comment faire ?

27 Mai

2^{ème} Mardi Webinaire

Quels financements, aides et subventions pour concrétiser votre démarche ?

24 Juin

Visite Industriel et Tertiaire

Découvrir des concrétisations qui fonctionnent après avoir suivi ces démarches, chez un industriel ou tertiaire qui ouvre ses portes !

Visite Industriel et Tertiaire

Nos Invités et intervenants de ce Webinaire

Axel DEYRES

Ingénieur
Décarbonation de
l'Industrie



Olga LANDESMAN

Chargée de mission
Club C2E

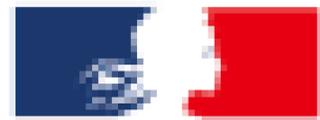


Thierry HORLANCE

Responsable du
développement et du
financement des
Energies

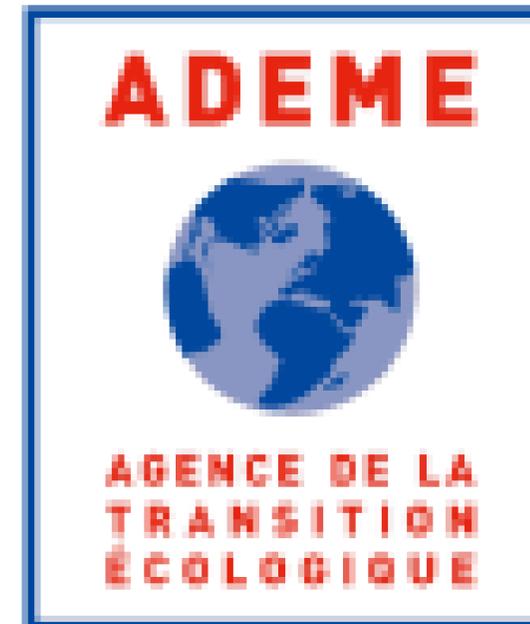


ADEME Région Centre Val de Loire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





PACTE **industrie**

Accompagnements et Compétences

L'industrie Française au cœur des enjeux de décarbonation

13,5%
du PIB

3 millions
d'emplois (dont 10%
dans l'industrie lourde)

18%
des émissions
françaises

2/3
des émissions liées aux
industries énergo-
intensives

Moyenne Industrie

- 36 % des GES / 40 % des consommations d'énergie
- 90 % des emplois / 37 000 sites

OBJECTIFS POUR L'INDUSTRIE

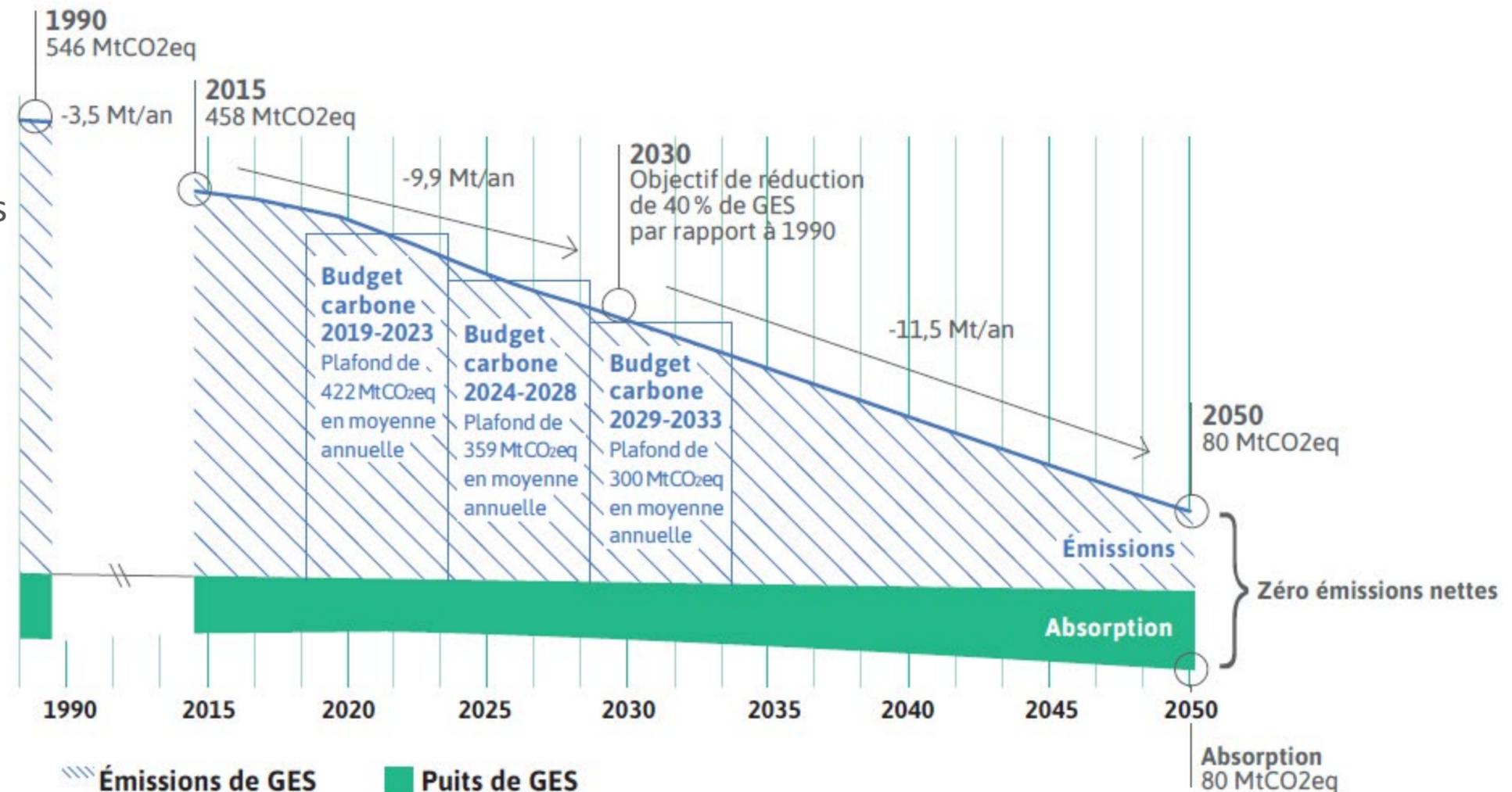
-35% en 2030
-81% en 2050

Adoption de la loi industrie verte pour :

- Faciliter et accélérer l'implantation de sites industriels
- Financer l'industrie verte via fonds publics et privés
- Favoriser les entreprises françaises vertueuses dans les interventions de l'Etat
- Former aux métiers de l'industrie verte

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français

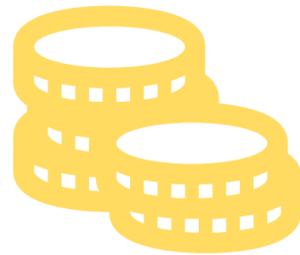
entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)





Contexte – secteur industriel

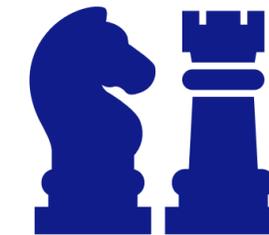
... La décarbonation : une opportunité pour les industries françaises



- ✓ **Réduire** la facture énergétique
- ✓ **Limiter** l'impact des taxes carbone
- ✓ **Capacité de financement**
- ✓ **Aides publiques** de + en + conditionnées



- ✓ **Limiter l'ampleur** du changement climatique
- ✓ Porte d'entrée vers le respect des autres **limites planétaires** : biodiversité, pollutions chimiques...



- ✓ **Améliorer** l'attractivité de la marque
- ✓ **Eviter l'obsolescence** de l'outil de production
- ✓ **Souveraineté et résilience** sur l'accès aux ressources (énergétiques et matière)
- ✓ **Meilleure vision** et contrôle de sa chaîne de valeur



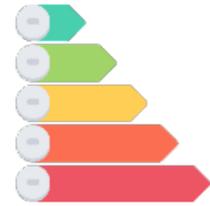
- ✓ **Engagement** des collaborateur(ices)
- ✓ **Attirer** les jeunes talents
- ✓ **Valeur (matérielle et immatérielle)** de l'entreprise lors de sa transmission
- ✓ **Nouer du lien** avec ses voisins

De nombreux leviers de décarbonation



Sobriété énergétique et matière

Optimisation des process, réduction du gaspillage, éco-conception



Efficacité énergétique

Remplacement par un équipement plus performant, ajout d'équipements auxiliaires



Récupération chaleur fatale

Récupération de la chaleur dans les fumées ou les effluents

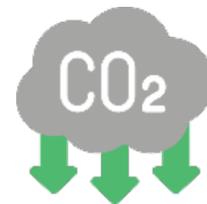


Evolution du mix énergétique

Remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables



Et tous les autres en lien avec la chaîne de valeur...



Captage et stockage ou utilisation CO2



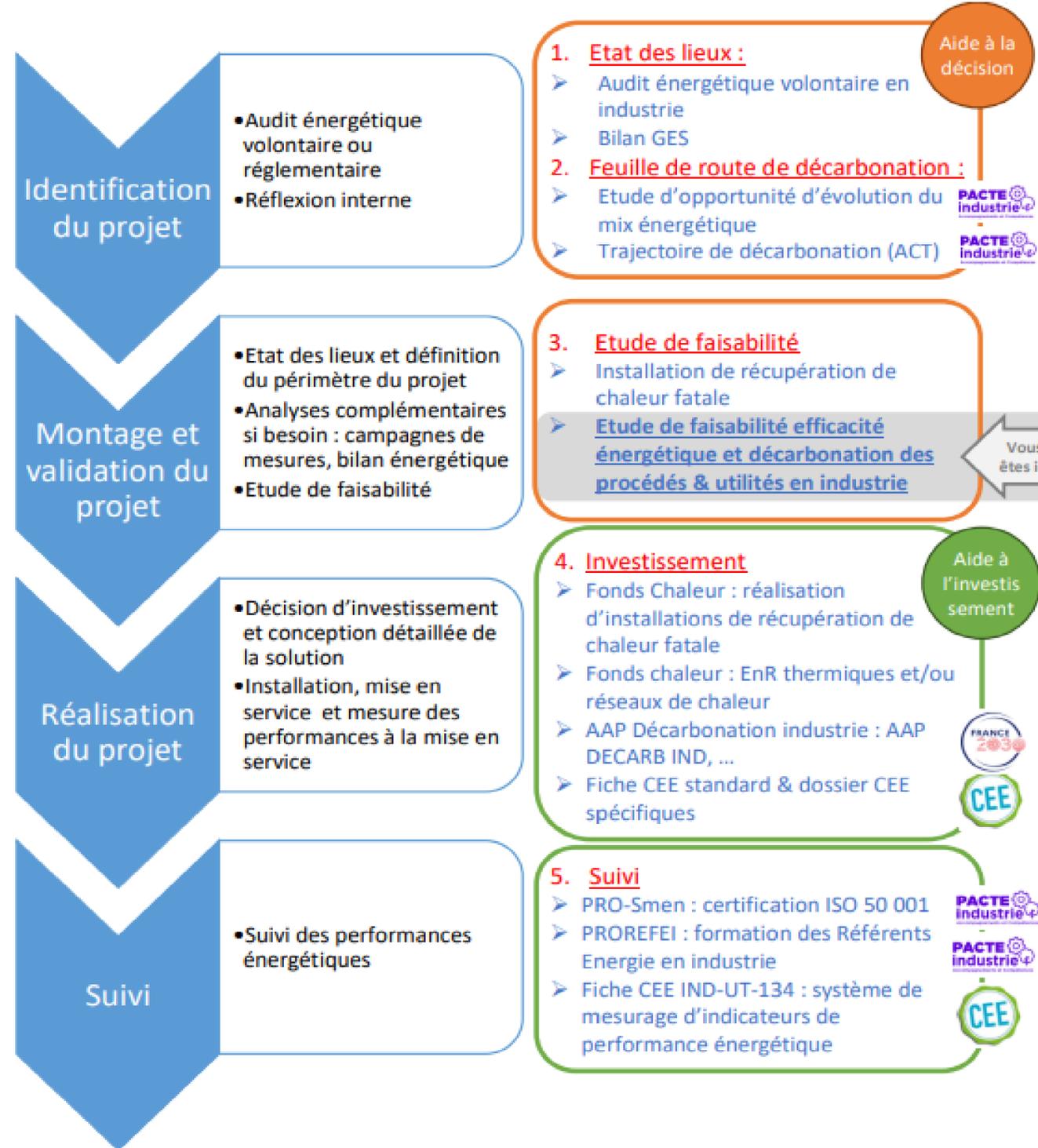
Intrants alternatifs

Incorporation de matière recyclée, substitution intrants



Electrification

Electrification d'un procédé thermique par un procédé électrique (PAC...)



- [PACTE Industrie : étude d'opportunité](#)
- [PACTE Industrie : stratégie de décarbonation](#)
- [Etudes de faisabilité chaleur fatale](#)
- [Etudes de faisabilité décarbonation industrie](#)
- [Fonds Chaleur](#)
- [Decarb IND 25 \[Clos\]](#)
- [Décarb Flash](#)
- [Pro-SMEn](#)
- [PROREFEI](#)
- Guides ADEME : [Certificats d'économie d'énergie pour les entreprises & Montage d'un dossier CEE dans le cadre d'une opération spécifique](#)

PACTE Industrie : une réponse à vos besoins !



Sur la période 2023-2026 :

- Budget : 49M€ financés par les CEE
- Formation : 2 700 acteurs de l'industrie
- Accompagnement : 1 700 sites et groupes industriels

Transition énergétique et bas carbone de votre industrie
(Groupes et sites industriels)

Un panel de solutions :

- **Pour vous aider à monter en compétence**
- **Pour structurer votre démarche**

Et bénéficier d'un soutien financier !

Porté par deux acteurs de référence sur la transition énergétiques des industriels **l'ADEME** et **l'ATEE**

Positionnement PACTE Industrie dans le parcours décarbonation de l'industrie

Etat des lieux

Audit énergie ou revue
énergétique



et / ou

Bilan GES



Formation et structuration de la démarche

Formation

- Management de l'énergie
- Stratégie de décarbonation
- Financement

Accompagnement

- Management de l'énergie
- Stratégie de décarbonation
- Financement



Etude de faisabilité

Décarbonation industrie
Récupération de chaleur et
EnR (budget Fonds
chaleur)



Investissement



Cumul / Ouverture
aux ETS

PACTE Industrie : une réponse à vos besoins

Vous souhaitez réduire les consommations énergétiques et décarboner votre site de production ?



Management de l'énergie

Vous souhaitez élaborer ou renforcer la stratégie de décarbonation de votre groupe et définir le plan de transition associé ?



Stratégie de décarbonation

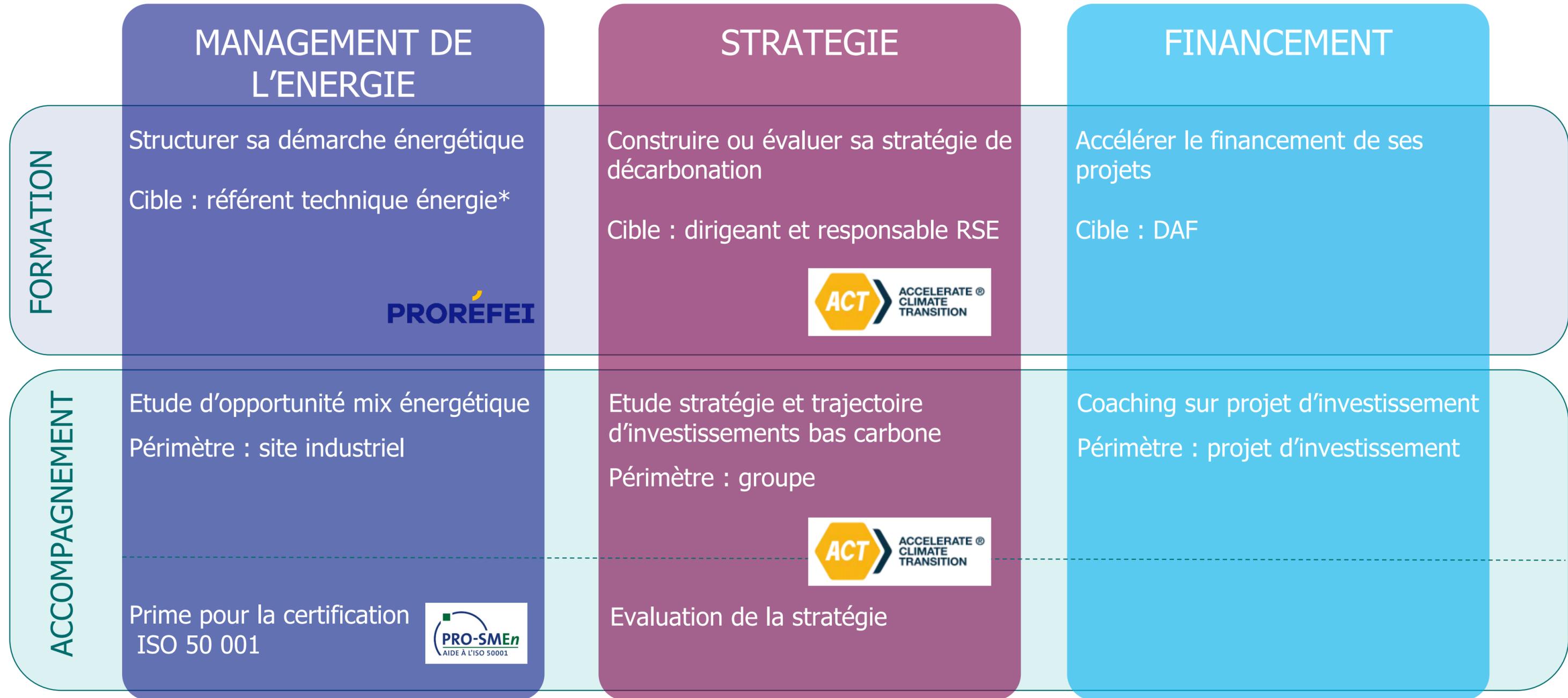
Vous souhaitez concrétiser le financement de vos projets d'investissements bas carbone ?



Financement de la transition



Un panel de solutions adaptées aux besoins des industriels pour accélérer les efforts de sobriété énergétique et de décarbonation



PACTE Industrie, c'est aussi un soutien financier jusqu'à 80% !

	Management de l'énergie	Stratégie de décarbonation	Financement de la transition
Formations	<p>0% < 250 salariés 70% ≥ 250 salariés</p>	<p>80% < 250 salariés 40% ≥ 250 salariés</p>	
Etudes	60% à 80% selon la taille de l'entreprise		
Prime PRO-SMEN	<p>20% des dépenses énergétiques annuelles des sites bénéficiaires Aide plafonnée à 40 k€</p>		

Les dispositifs du volet « Management de l'énergie »



Formation : structurer sa démarche énergétique avec

PROREFEI

Objectif :

- Acquérir les compétences pour mettre en place et piloter un management de l'énergie efficace et durable.

4 formations à la carte selon ses besoins :

- 1 formation en 3 modules pour apprendre à manager l'énergie
- 1 formation achats d'énergie
- 1 formation EnRR
- 1 formation plan de mesurage

Public : salariés en charge de l'énergie

Etudier l'opportunité de faire évoluer son mix énergétique

Objectif :

- Obtenir une vision exhaustive des solutions de décarbonation du mix énergétique

Périmètre : site

5 leviers :

- efficacité énergétique
- récupération de chaleur fatale
- production de chaleur renouvelable
- électrification des procédés
- production électricité renouvelable et hydrogène

Obtenir une prime à la mise en œuvre de la norme ISO 50 001 avec

Objectif :

- Mettre en place un Systèmes de Management de l'Energie (SMEn) selon la norme ISO 50001

Périmètre : site

Mise en œuvre :

- prime égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles hors TVA,
- aide jusqu'à 40 000 euros par entreprise

Les dispositifs du volet « Stratégie de décarbonation »

Elaborer sa stratégie de décarbonation ACT pas à pas

- Construire sa stratégie bas carbone et le plan de transition associé

Construire sa trajectoire d'investissements bas carbone

- Définir des trajectoires d'investissements à horizon 10 ans sur les leviers énergétiques des sites industriels

Evaluer sa stratégie de décarbonation ACT évaluation

- Evaluer l'alignement de sa stratégie climat avec les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements de l'entreprise

Formation : Développer sa stratégie de décarbonation

Public : dirigeant et responsable RSE

Durée : 1 MOOC + 2 jours

Formation :

Evaluer sa stratégie d'entreprise

Public : dirigeant, responsable RSE

Durée : 1 MOOC + 1 jour

Les dispositifs du volet « Financement »

C'est une offre complète pour concrétiser votre projet de décarbonation

2 Formations pour accélérer le financement de vos projets

- **E-learning** : Les fondamentaux sur le financement des projets d'économie d'énergie et de décarbonation : **risques et opportunités pour les industriels** ([inscription ici](#))
- **Présentiel/distanciel** : Financer la transition énergétique et bas-carbone de votre industrie ([inscription ici](#))

Coaching de projet d'investissements 100% personnalisé

Cinq coachings personnalisés sur votre projet d'investissement

1. Analyser et lever les risques technico économiques sur un projet complexe

2. Analyser la rentabilité financière et extra financière d'un projet (impacts énergie & GES)

3. Rechercher le mode de financement le plus adapté et les subventions disponibles pour le montage d'un projet

4. Accompagner les acteurs internes sur leurs rôles et responsabilités dans le process de financement d'un projet

5. Structurer le montage financier d'un projet collectif.





<https://pacte-industrie.ademe.fr>

PROREFEI




PRO-SME
AIDE À L'ISO 50001



Demande de contact industriels :

<https://pacte-industrie.ademe.fr/contact>



www.linkedin.com/showcase/pacte-industrie



Ils ont réconcilié **décarbonation** et **compétitivité**

CES INDUSTRIELS SONT DE SACRÉS DÉCARBONEURS !

Vous aussi, avec PACTE Industrie, profitez d'un accompagnement personnalisé et de solutions performantes pour déployer votre stratégie de décarbonation.

- Réaliser des économies d'énergie
- Limiter vos émissions de gaz à effet de serre
- Gagner en attractivité et en compétitivité
- Défendre notre indépendance énergétique

PACTE 
industrie 

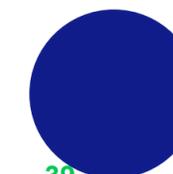
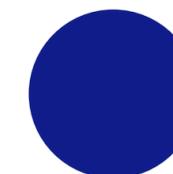
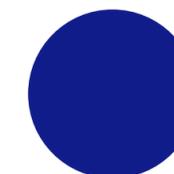
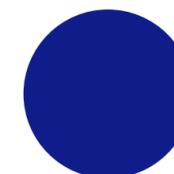
LANCEZ VOTRE
DÉCARBONATION ICI !
pacte-industrie.ademe.fr

JUSQU'À 80% DE FINANCEMENT*

* Pour connaître les taux des aides au financement, se référer aux conditions générales sur agirpourlatransition.ademe.fr - GULFSTREAM COMMUNICATION - RC Nantes B 389 788 993 - © Ronan Rocher

[Replay des webinaires PACTE Industrie](#)

MERCI !



CLUB CEE



SOMMAIRE

1. Présentation du dispositif des CEE
2. Focus sur les opérations spécifiques
3. Pour aller plus loin...

SOMMAIRE

- 1. Présentation du dispositif des CEE**
2. Focus sur les opérations spécifiques
3. Pour aller plus loin...

Rappel des principes de fonctionnement des CEE



Obligation d'économies d'énergie par périodes

L'Etat impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie :

- De faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment (ménages, collectivités territoriales ou professionnels).
- Selon un niveau d'obligation défini par périodes de 4 ans, exprimé en TWh cumac.

Ces fournisseurs d'énergie sujets à obligation sont appelés « obligés ».



Des actions d'économies d'énergie par les obligés

Les fournisseurs d'énergie aident les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie :

- En incitant les consommateurs à la réalisation de certains **travaux** définis dans un catalogue de fiches dites **d'opérations standardisées** ou **via des opérations spécifiques** (prime, subvention ...).
- Par contribution financière à des **programmes d'accompagnement** favorisant les économies d'énergie.

CEE

L'obtention de CEE

Les fournisseurs d'énergie apportent la preuve de leurs actions auprès du PNCEE.

Ils obtiennent des CEE, qui comptabilisent les économies.

- Plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.
- Le montant délivré correspond aux dossiers acceptés par le PNCEE.



Niveau d'obligation à respecter

- Les fournisseurs d'énergie doivent obtenir un volume de CEE correspondant à leur niveau d'obligation fixé par la période
- Ils restituent ce volume à l'administration à la fin de chaque période
- Si l'objectif n'est pas atteint, l'obligé doit verser une forte pénalité par kWh cumac manquant

Le Forfait d'Économies d'énergie

Certifie et quantifie une action d'économies d'énergie
Exemples : isolation d'un bâtiment, récupération de chaleur



Modalité de Calcul du montant de kWhc

$$\text{CEE} = \text{Gain annuel} * \text{Durée de vie actualisée}$$

Unité = kWh cumac
« cumulé et actualisé »

Gain = Economie
d'énergie annuelle
(kWh/an)

Actualisation =
taux à 4%

Les économies d'énergie sont :

- Cumulées sur la durée de vie de l'opération
 - Actualisées à un taux de 4%
- => 15 ans actualisé =>>> X 11,563

Les CEE, un outil majeur pour les Economies d'Énergie en France

Les CEE : environ 6 Md€ en 2024

Parts d'énergie consommée (%TWh) et de CEE délivrés par secteur (%TWhc)

Consommation finale d'énergie par secteur (2019)



CEE délivrés sur la P4 (2018-2021)



■ Transport ■ Résidentiel ■ Industrie ■ Tertiaire ■ Agriculture ■ Réseaux

Les acteurs du dispositif

Les obligés

Ils sont soumis à une **obligation d'économies d'énergie (CEE classiques + précarités)** sur une période donnée. Il s'agit des **fournisseurs d'énergie et des distributeurs de carburant** et leurs obligations sont proportionnelles à leurs volumes vendus. **Si l'obligé n'atteint pas ses obligations au terme de la période, des pénalités financières s'appliquent.** Dans le cadre de la cinquième période des CEE, la pénalité s'élève à 15€/MWhc pour les CEE classiques et à 20€/MWhc pour les CEE précarités.

Les bénéficiaires

Ils sont **les consommateurs finaux** qui bénéficient des travaux d'économies d'énergie. Il peut s'agir de **personnes morales ou de personnes physiques.**

Les éligibles

Ils **peuvent produire des CEE en réalisant des travaux d'économies d'énergie sur leur propre patrimoine.** Ces CEE pourront ensuite être vendus sur le marché des CEE.

Le pôle national des CEE

Au sein du Ministère de la Transition Écologique, il est chargé **d'instruire les dossiers de demande de CEE et de délivrer les CEE** sur le compte des obligés et des éligibles. Il peut effectuer des **contrôles sur des dossiers.** En cas de manquement ou d'incohérence dans le dossier, **des sanctions peuvent être appliquées.**

Les délégataires d'obligation

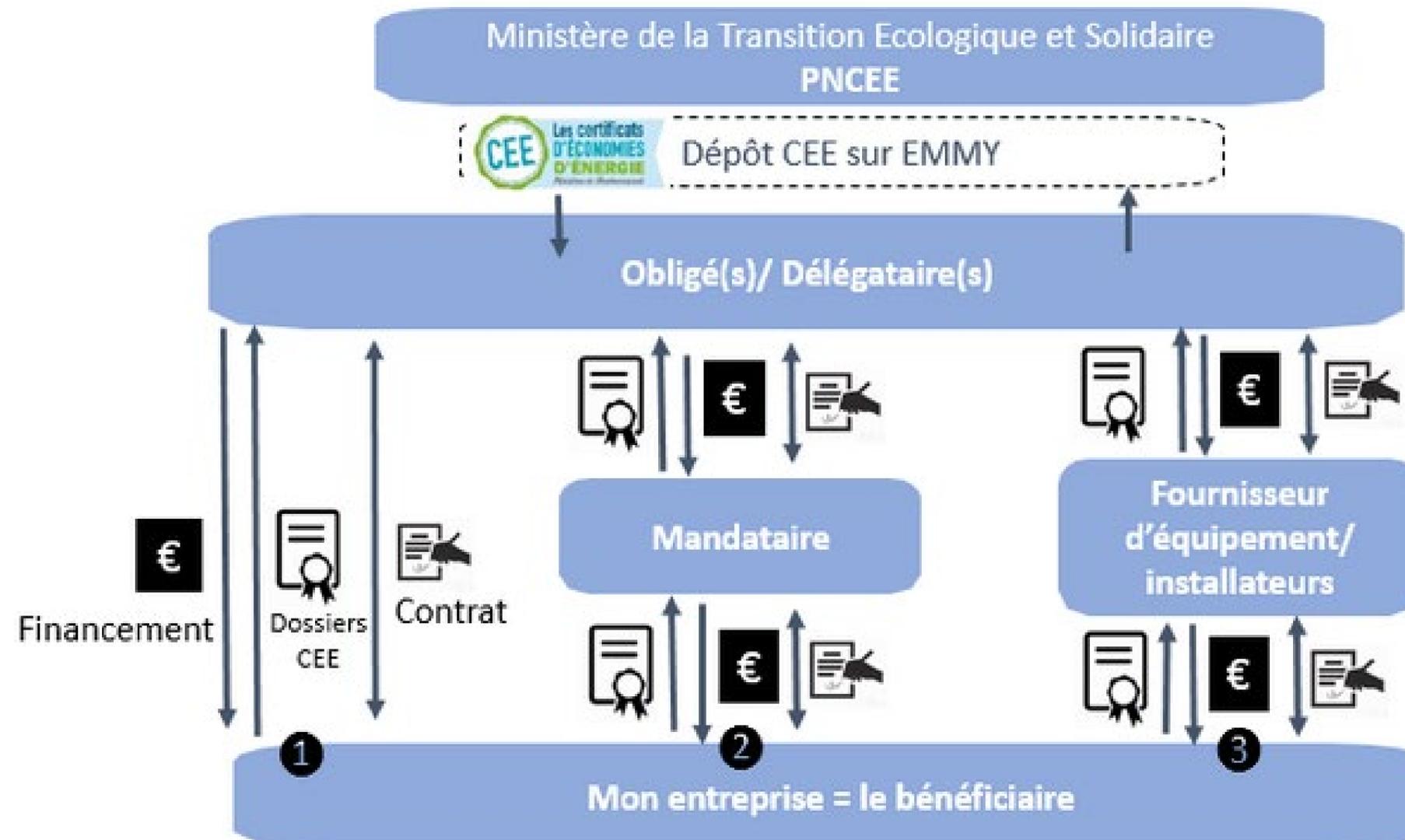
Ils sont également des acteurs du dispositif CEE auxquels **les obligés ont pu déléguer tout ou partie de leur obligation.** Ils peuvent produire plus de CEE qu'ils n'ont d'obligation et pourront les vendre sur le marché des CEE.

Les mandataires

Ils travaillent pour un obligé ou un délégataire d'obligation (production et dépôt de CEE), accompagnent financièrement les bénéficiaires.

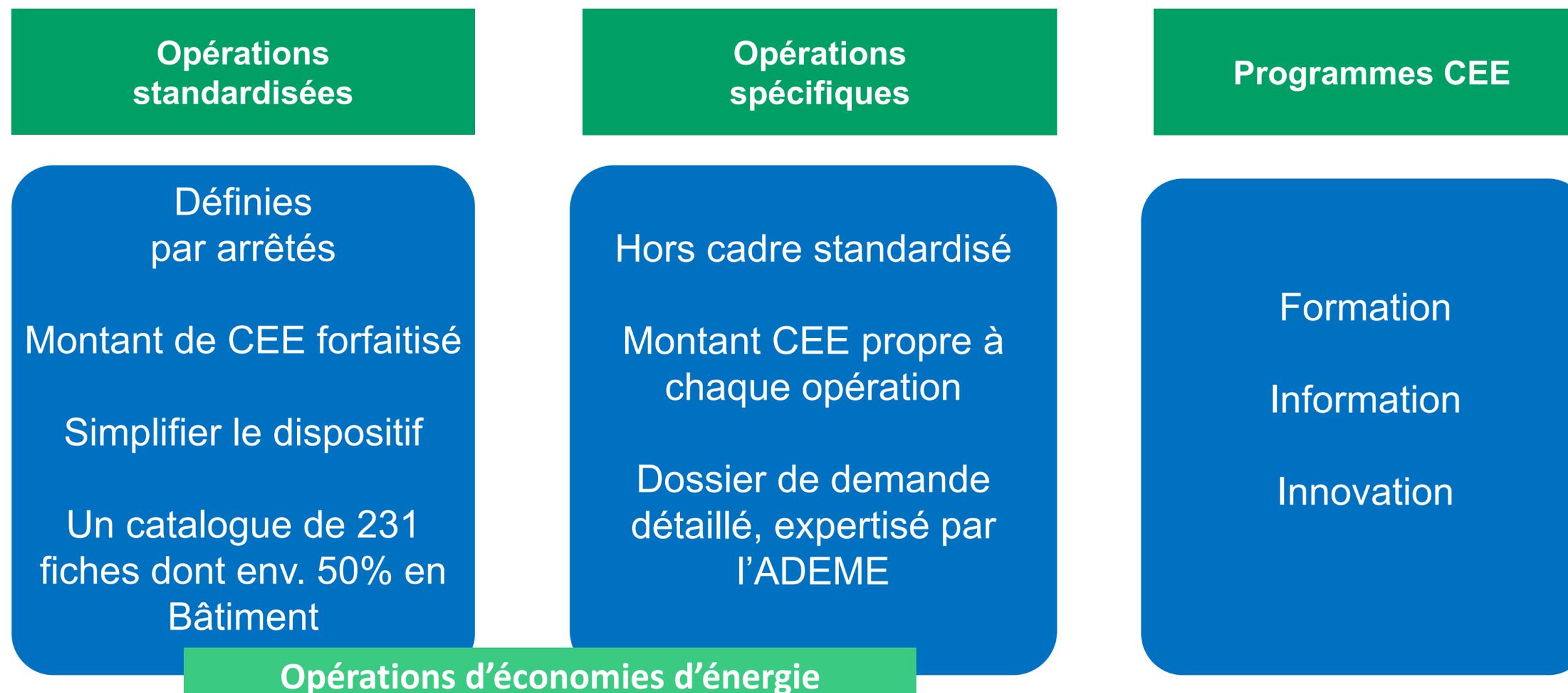
Les modèles d'affaires CEE

Ce sont les **obligés** (fournisseurs ou distributeurs d'énergie) qui financent le dispositif et déposent les dossiers → *il faut passer par eux, que ce soit de manière directe ou indirecte*



Financer ses projets d'Efficacité Énergétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :

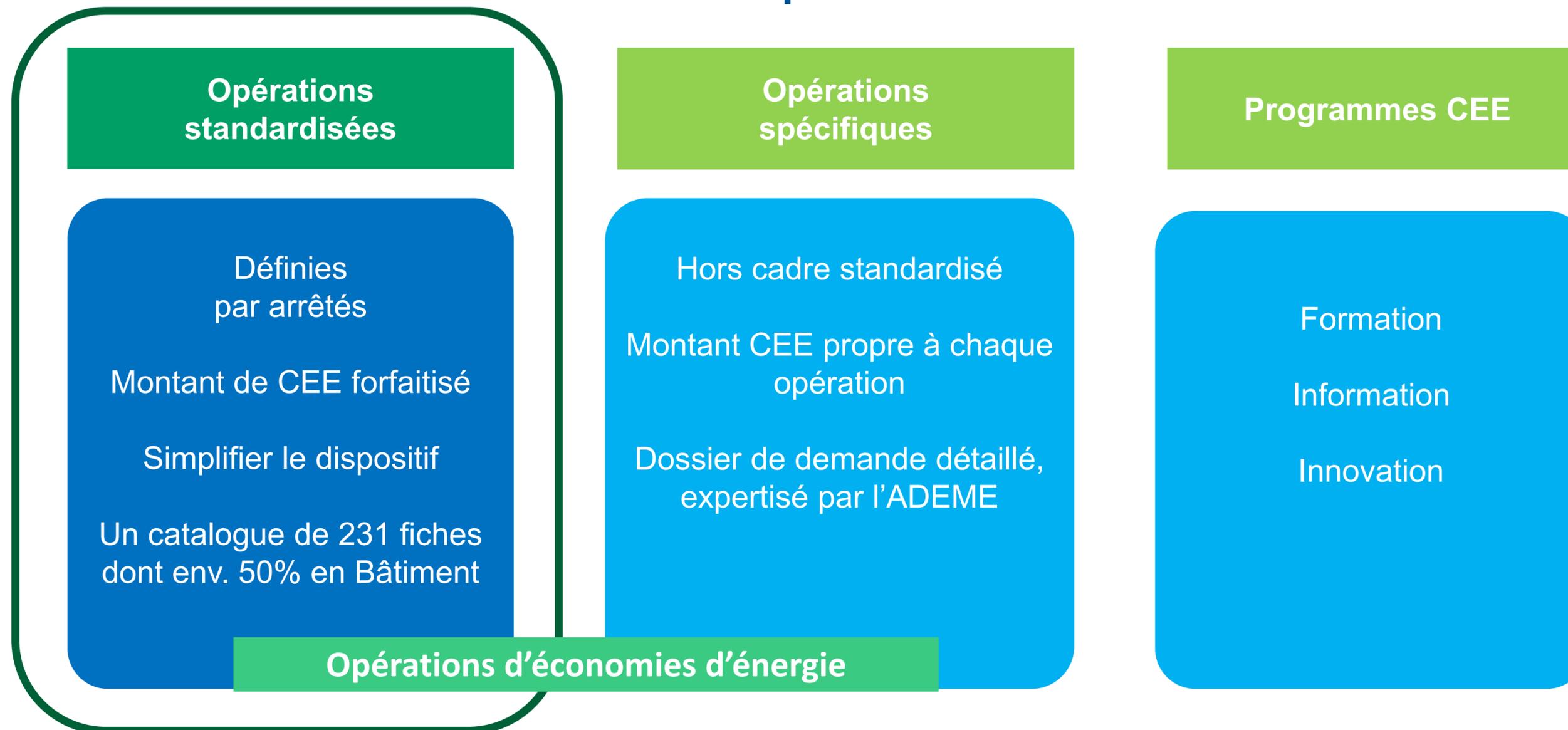


Sur la période 01/01/2022 – 31/12/2024

- 91 % des CEE sont obtenus dans le cadre d'opérations standardisées
- 2 % via des opérations spécifiques
- 7 % via des programmes d'accompagnement

Financer ses projets d'Efficacité Energétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :



Sur la période 01/01/2022 – 31/12/2024

• 91 % des CEE sont obtenus dans le cadre d'opérations standardisées

Catalogue des FOS au 24/06/2025

==> 230 Fiches



AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
28	59	59	36	7	41

Consultables
Sur le site de la DGEC
Sur le site de l'Ademe
Sur le site de l'ATEE



La Présentation d'un fiche d'opération standardisée (CEE)



description de l'opération standardisée

les critères techniques ou de mise en œuvre à respecter

Durée de vie de l'opération

Formule de calcul du forfait d'économies d'énergie (en kWhc)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-EN-101

Isolation de combles ou de toiture

1. Secteur d'application
Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination
Mise en place d'un procédé d'isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu).

La présente fiche est abrogée à compter du 1^{er} mai 2027.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La résistance thermique R de l'isolation installée (la résistance thermique de l'isolation existante n'étant pas, le cas échéant, prise en compte) est supérieure ou égale à :
- 7 m².K/W en comble perdu ;
- 6 m².K/W en rampant de toiture.

4. Durée de vie conventionnelle
30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m ²)
H1	H2	H3		S
1 700	1 400	920		

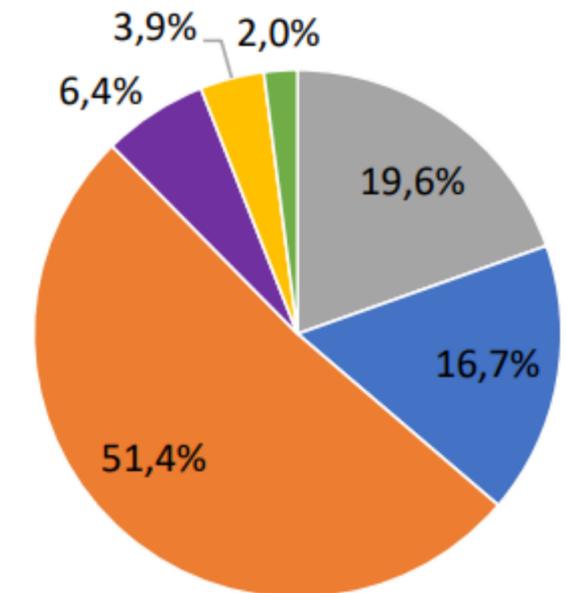
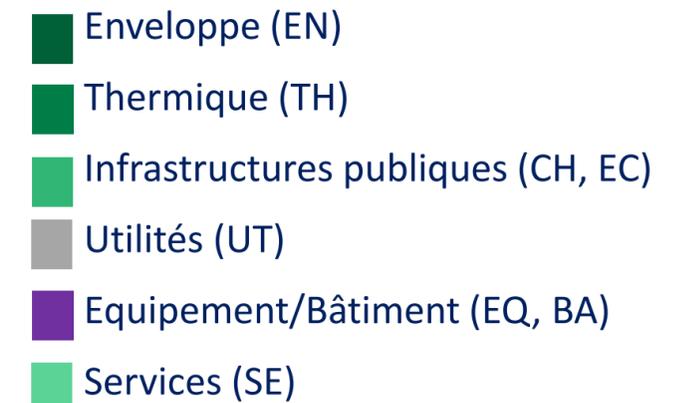
CEE Classiques relatifs aux FOS



22 fiches CEE représentent 75% des volumes délivrés en CEE classique

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	10,08%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	9,80%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	9,80%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	6,58%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,95%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,39%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	3,51%
BAR-EN-102	Isolation des murs	3,30%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	2,29%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,88%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,82%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	1,76%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,57%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,54%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,51%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	1,40%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,32%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,28%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,24%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,07%
TRA-SE-115	Covoiturage de courte distance	1,04%
BAT-TH-134	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (France métropolitaine)	1,04%
BAT-TH-127	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur	1,01%

CEE classique délivrés par sous-secteur



* Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2025, source Lettre DGEC de mai 2025

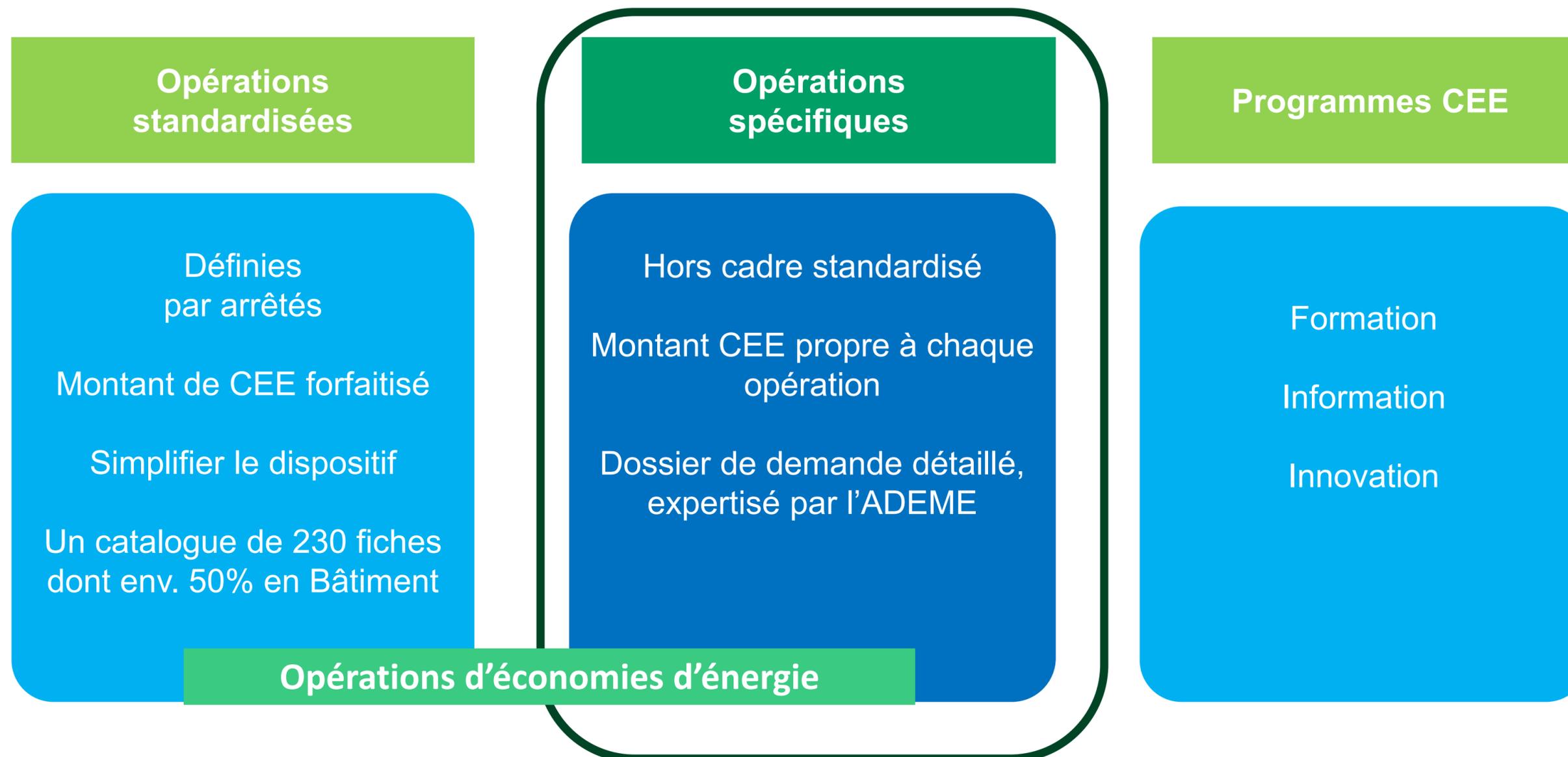
Parmi les 22 fiches les plus utilisées, 5 relèvent du secteur de l'industrie et 6 du tertiaire

SOMMAIRE

1. Présentation du dispositif des CEE
- 2. Focus sur les opérations spécifiques**
3. Pour aller plus loin...

Financer ses projets d'Efficacité Énergétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :



Sur la période 01/01/2022 – 31/12/2024
• 2 % via des opérations spécifiques

Pourquoi ?

Pour les opérations qui **ne correspondent pas aux fiches d'opérations standardisées** :

- Gros volume
- Opération très dépendante de l'environnement industriel ...

Comment ?

En montant un dossier spécifique :

- Justification des économies d'énergie réalisées
- Campagne de mesures ex post
- TRB > 3 ans

Opérations

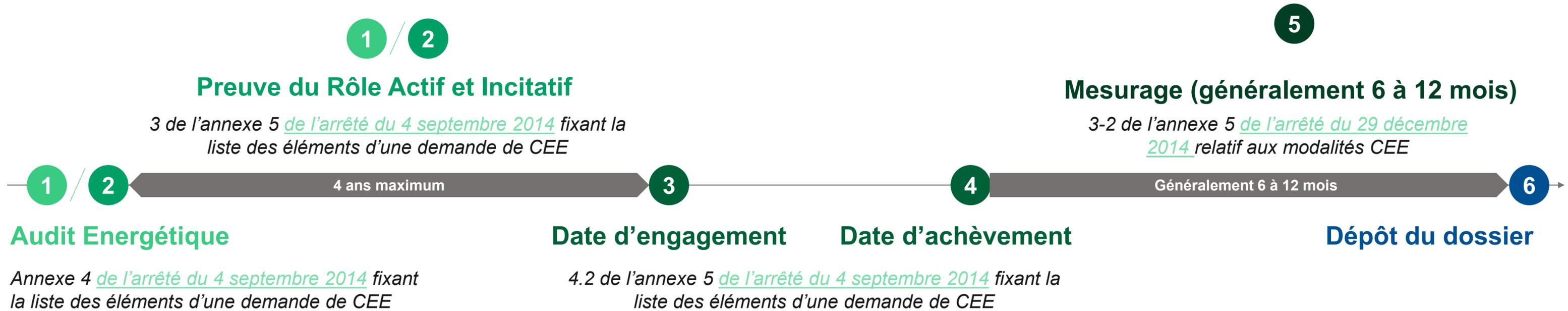


Guide d'opérations spécifiques
ADEME (Avril 2025)

→ Se rapprocher d'un acteur expérimenté du dispositif dès le début du projet

Opérations spécifiques, les jalons clés

Constitution du dossier



Audit Energétique

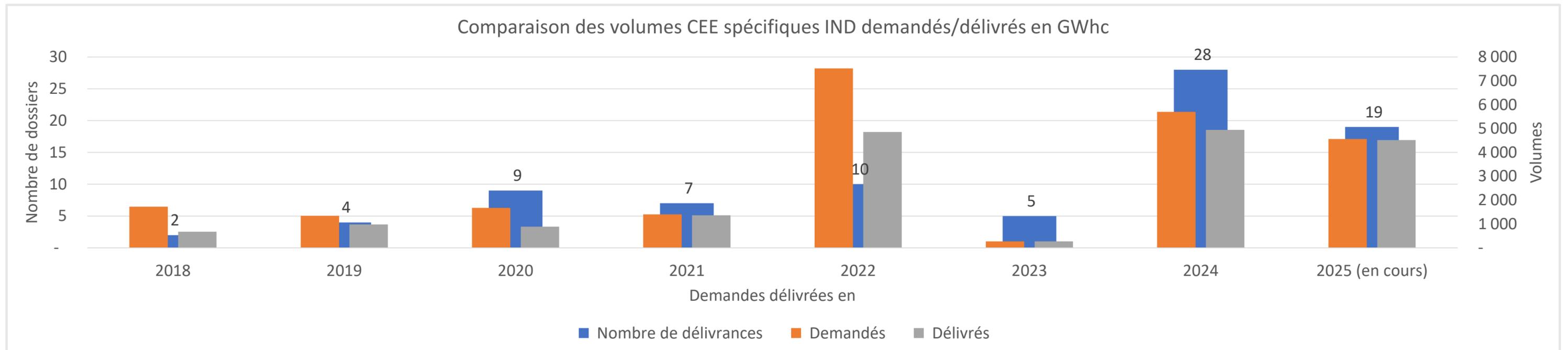
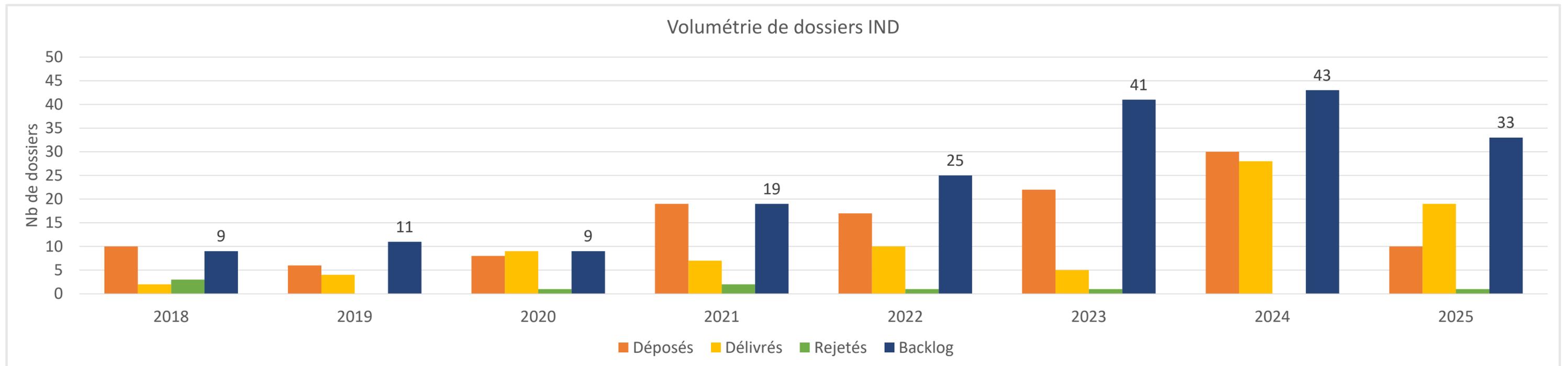
Annexe 4 de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de CEE

Traitement du dossier

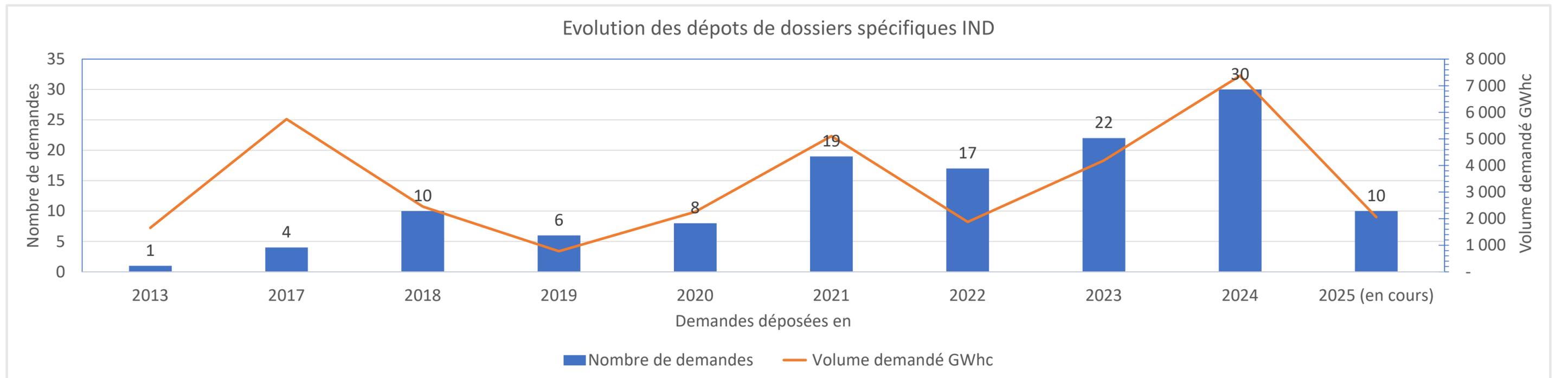
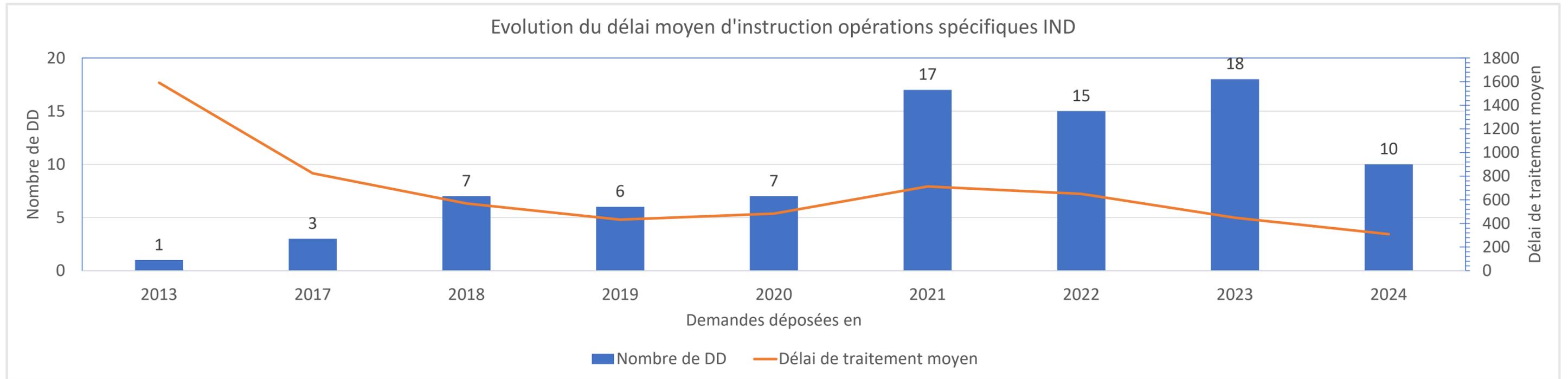
Cf. Q I.3 de la FAQ du gouvernement ainsi que le webinaire opérations spécifiques du 13 juin 2024 de l'ATEE



Instruction des dossiers IND – Juin 2025 1/2



Instruction des dossiers IND – Juin 2025 2/2



Financer ses projets d'Efficacité Energétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :

Opérations standardisées

Définies par arrêtés

Montant de CEE forfaitisé

Simplifier le dispositif

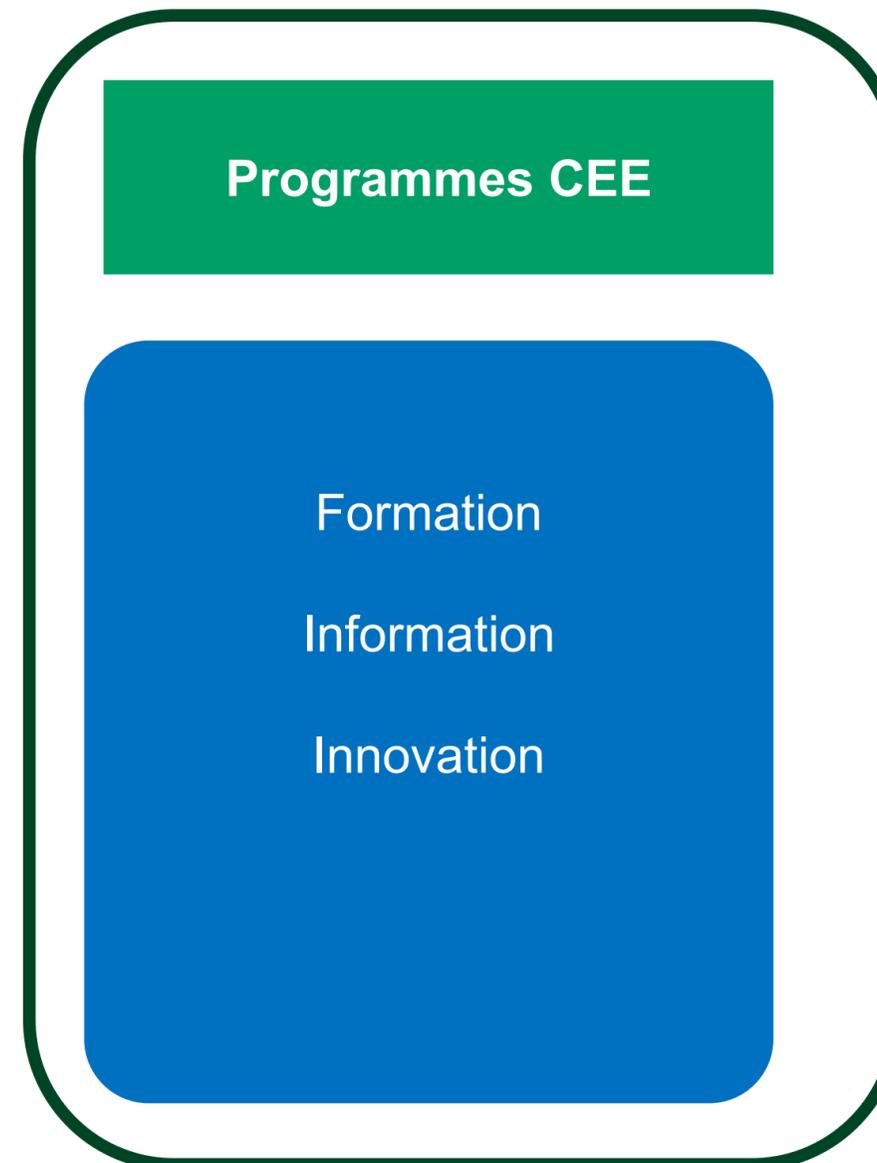
Un catalogue de 230 fiches dont env. 50% en Bâtiment

Opérations spécifiques

Hors cadre standardisé

Montant CEE propre à chaque opération

Dossier de demande détaillé, expertisé par l'ADEME



Opérations d'économies d'énergie

Sur la période 01/01/2022 – 31/12/2024

• 7 % via des programmes d'accompagnement

SOMMAIRE

1. Présentation du dispositif des CEE
2. Focus sur les opérations spécifiques
- 3. Pour aller plus loin...**

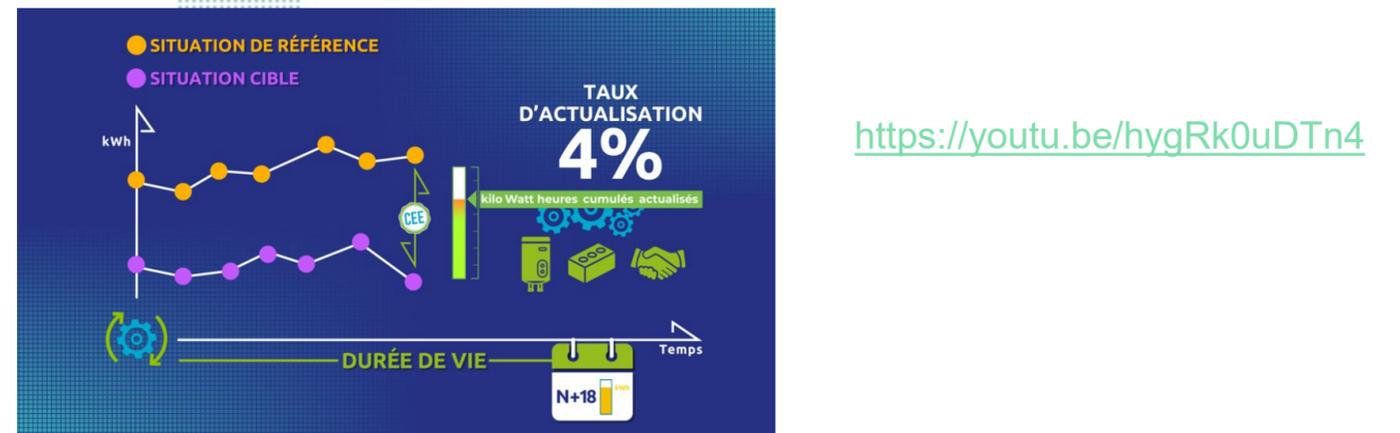
Film sur les rôles de la DGEC, l'ADEME et l'ATEE/Club C2E dans le cadre du dispositif des CEE

Film sur le processus de création et de révision d'une fiche d'opération standardisée



Nouveauté 2025 !

Comment calculer le forfait de CEE d'une opération d'économies d'énergie ?



Où trouver les textes ?



Les principaux textes de loi

- ✓ Le code de l'énergie
- ✓ Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux Modalités d'application du dispositif
- ✓ Arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une Demande
- ✓ Arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux Contrôles
- ✓ Arrêté du 22 décembre 2014 définissant les Opérations Standardisées d'économies d'énergie

Les principaux textes de loi

FAQ (recherche par mot-clé [Ctrl+F]) : Ministère MTE

Prochain Webinaire Opérations Spécifiques

Le prochain webinaire sectoriel sur les opération spécifiques aura lieu le



Mardi 14 octobre 2025 à 14h

Inscription nécessaire sur le site de l'ATEE – *modalités disponibles sur le site de l'ATEE et en annexe du support*



<https://atee.fr/groupe-de-travail/operations-specifiques>

CREDIT AGRICOLE REGION CENTRE



SOMMAIRE

- Le Crédit Agricole, acteur engagé au service des transitions environnementales des habitants des territoires
 - Le projet Sociétal
 - L'organisation Nationale avec CA Transitions & Energies
 - Le Pôle ENER des 4 caisses Régionales de CARCENTRE
- Les freins pour s'engager dans ces démarches
- Les enjeux sont puissants et créateurs de richesses économiques,
- Notre conseil : privilégier une expertise préalable pour bénéficier des solutions bancaires adaptées à chaque besoin.,
- Focus sur le Contrat de Performance Energétique,

Association Technique Energie Environnement Loi 1901

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

Le projet sociétal du Crédit Agricole : un engagement complet au service de l'économie réelle des territoires, pour accompagner la vie quotidienne des Français.

“Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société”

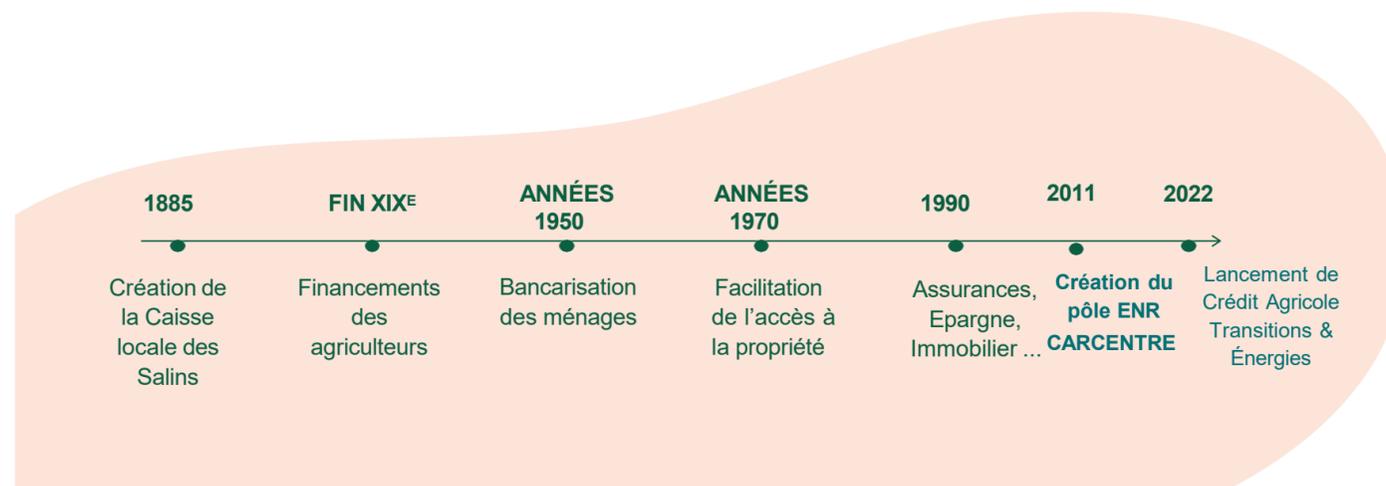
Un Groupe façonneur du territoire avec des solutions pour répondre aux grandes évolutions de la société

Crédit Agricole Transitions & Energies Un métier qui contribue pleinement à la **stratégie climat** du Groupe, autour de **3 composantes**

1- Contribuer à la forte accélération des énergies renouvelables. Le Crédit Agricole est le premier financeur privé et le premier investisseur institutionnel français dans les EnR ;

2 Conduire une sortie progressive des énergies fossiles avec un désengagement planifié, rythmé et progressif ;

3 Accompagner toute la société dans ses transitions en ne laissant personne au bord du chemin et en s'appuyant sur les **écosystèmes locaux et territoriaux**.



LES CHIFFRES CLES

**FINANCEMENT
de Projets EnR**

19 MDS€
d'ici 2030

Financés par le
Groupe Crédit
Agricole en France
14 MDS € en 2023

**PRODUCTION
d'EnR
2 GW**

de capacité installée
d'ici 2028

à partir d'actifs détenus
par le
CREDIT AGRICOLE

**FOURNITURE
d'électricité**

500 GWh
d'ici 2026

Équivalent
consommation
annuelle de 196 000
habitants

**J'ÉCORÉNOVE
MON LOGEMENT**

1 million
DE VISITES EN
2023

5 millions de visites annuelles
sur le site d'ici 2030

**EXPERTS CONSEIL ET SOLUTIONS EN
TRANSITIONS AU SEIN DE
LA SOCIÉTÉ R3**

100
EN 2023

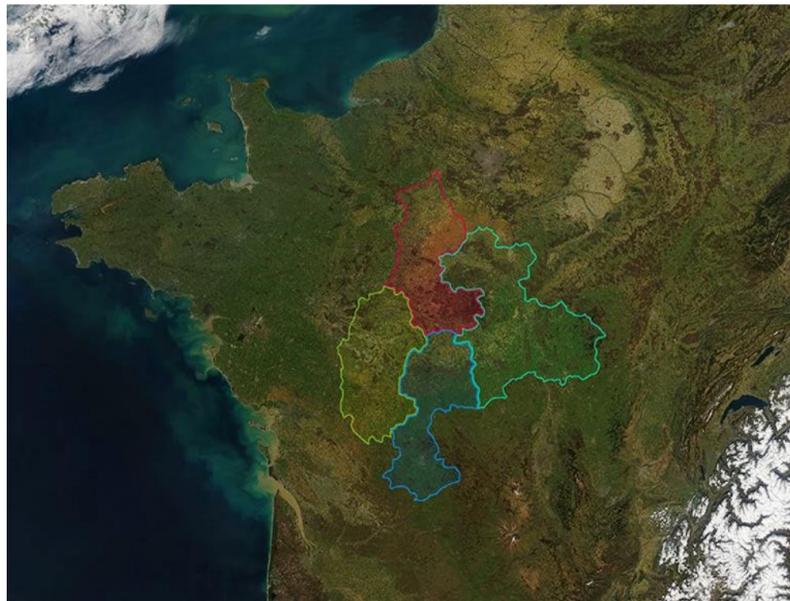
200 en 2025

**CONSEILLERS EN TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE DANS LES
CAISSES RÉGIONALES**

50
EN 2023

Une réponse de proximité grâce au Pôles ENR CARCENTRE basé à TOURS

4 Caisses Régionales, 9 départements
40 référents



2 experts ingénieurs
Rendre viable techniquement et
économiquement tout projet d'énergies
renouvelables/TE
*Méthanisation, photovoltaïque en injection ou
autoconsommation,
stockage, travaux et actifs énergétiques ...*

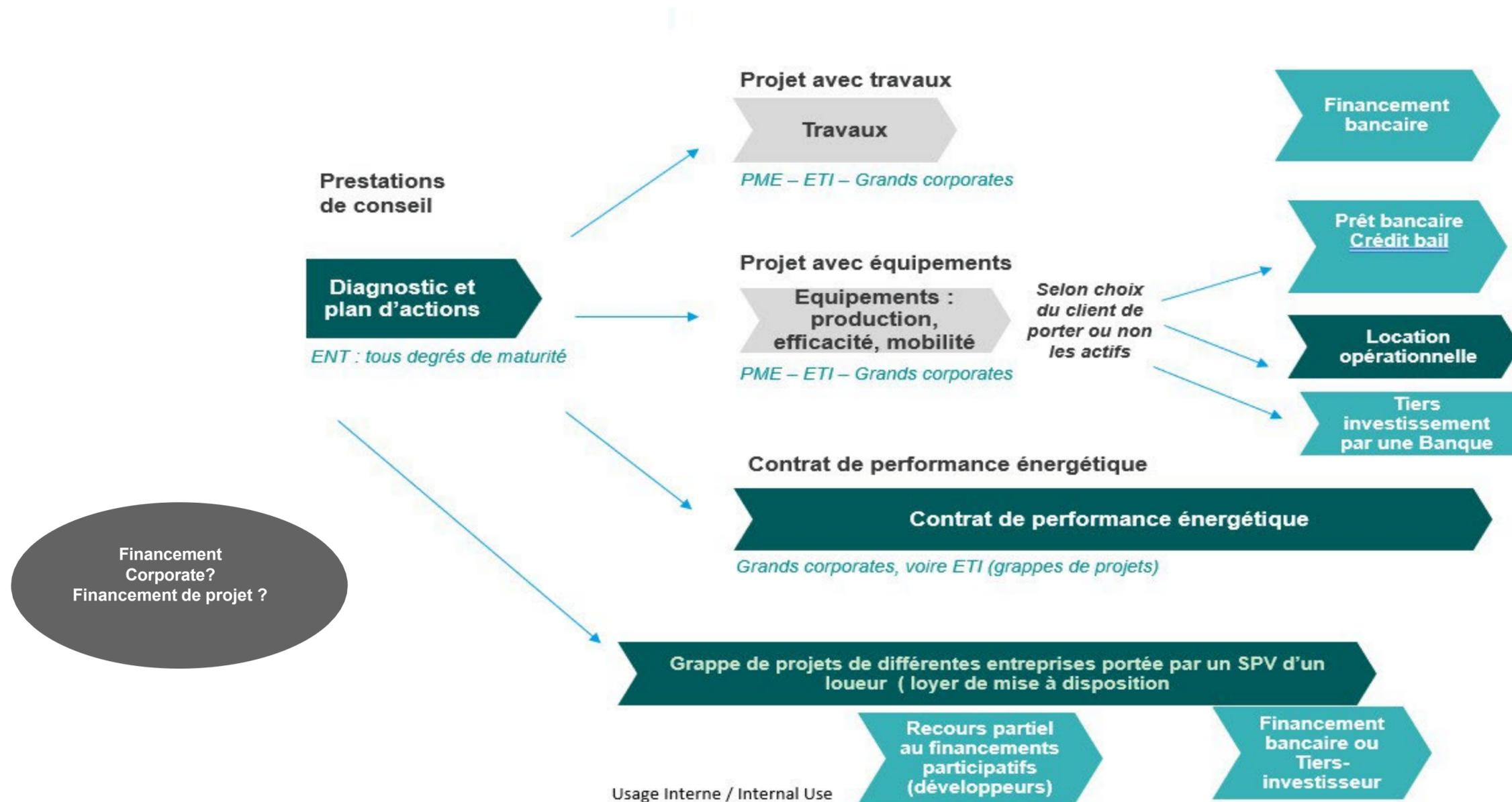


Proposer des solutions clés en mains :

- En production d'énergies renouvelables,
- En efficacité énergétique,
- Avec une équipe de Conseillers en Transition énergétique qui réalise le diagnostic
- Avec un réseau de partenaires référencés

En financement ou en tiers investissement

Privilégier une expertise préalable, des solutions bancaires adaptées à chaque besoin



FOCUS SUR LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- **Le contrat de performance énergétique est un contrat de prestation de services visant à**
 1. **Définir une feuille de route et des objectifs d'économie** sur la base d'audits techniques préalables, de la définition d'une situation de référence et de prévisions d'investissements,
 2. **Mettre à disposition du client des équipements** : rachat de tout ou partie des équipements existants et achat des nouveaux équipements par le prestataire,
 3. **A assurer la gestion des équipements dits énergétique** (éclairage LED, pompes à chaleur, systèmes froid/chaud, systèmes de supervision des consommations des équipements / GTB) et à mesurer leur performance énergétique.
 4. **A garantir au client des économies d'énergie par rapport à la situation de référence** : redevance réduite si les objectifs ne sont pas atteints, économies au bénéfice du client si les objectifs sont dépassés.
- **Le client paie une redevance** qui couvre le coût des équipements et des services. **En cas de résiliation** du contrat, des indemnités permettent au prestataire de couvrir le coût des équipements.

CIBLES : GRANDS CORPORATES ET ETI ... MAIS PAS SEULEMENT (CF CI-CONTRE)

- Ne souhaitant **pas porter et amortir** les équipements au niveau de leur bilan
- Souhaitant accélérer leur **feuille de route RSE**
- Souhaitant matérialiser leurs **économies d'énergies**

AVANTAGES POUR LE CLIENT

- Externalisation d'**actifs non stratégiques**
- **Gestion** externalisée des équipements, pilotage et mesures par un tiers
- Matérialisation d'**économies d'énergie**
- Redevances **déductibles** du résultat imposable

SPÉCIFICITÉS DU CP E PARTENAIRE DU CREDIT AGRICOLE

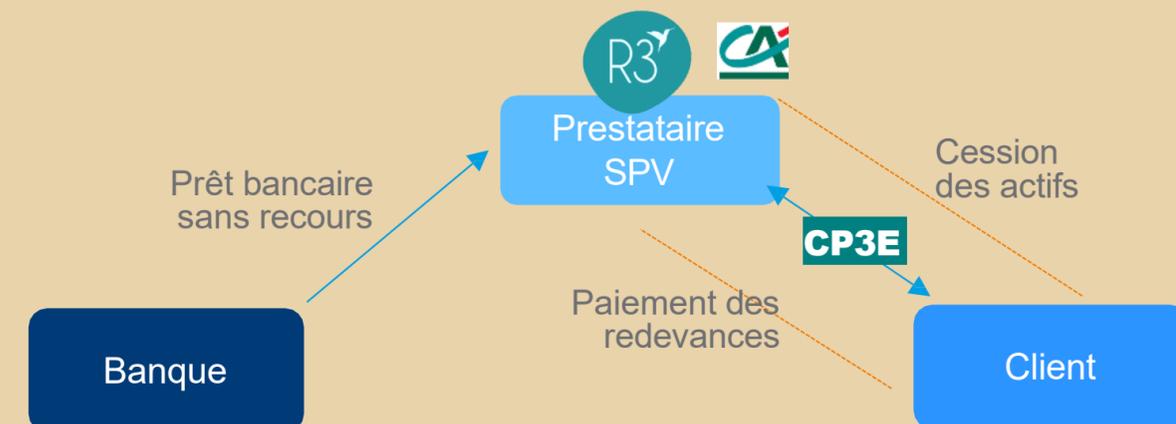


ÉNERGÉTIQUE – ÉCONOMIQUE – ENVIRONNEMENTAL

Le contrat CP3E de R3 détermine et **garantit** des objectifs de réduction de consommation d'**énergie**, mais aussi d'**eau** et d'émissions de **GES**.

MONTAGE : FINANCEMENT SANS RECOURS D'UNE SPV DÉTENUE PAR R3

- **R3 signe** un Contrat de Performance Energétique avec le client et assure les **prestations de service**
- **R3 rachète via une SPV** les actifs du client et lui fournit de nouveaux équipements : la part matériel comprend le rachat au client du matériel existant ainsi que l'achat de matériel neuf
- **Le Crédit Agricole** (les Caisses régionales et/ou Unifergie) refinance R3 (via une SPV)
- **Le financement bancaire souscrit par la SPV sera remboursé** grâce aux redevances versées par le client sur la durée du contrat
- **En cas de résiliation** du contrat, l'indemnité due par le client couvre le coût du matériel. **Le risque repose donc sur la qualité du client**



Une offre multi-clients pour un premier pack de projets de 500 K

MERCI



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur :
www.atee.fr